



INTERNATIONAL
INDIGENOUS
PEOPLES'
FORUM ON
CLIMATE CHANGE

**Communiqué du Forum international des peuples autochtones sur les
changements climatiques (FIPACC)
Séance plénière d'ouverture de la conférence des Parties (CdP)**

Le 7 novembre, Marrakesh

Votre Excellence, le peuple Amazigh, États parties,

Nous, le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques (FIPACC), ***nous félicitons des références*** faites aux droits des peuples autochtones et à nos Savoirs Traditionnels dans l'Accord de Paris, le Préambule ainsi que la Décision de Paris.

Nous tenons à souligner la place centrale de l'article 7, paragraphe 5, de l'Accord de Paris en matière de reconnaissance de l'importance des savoirs traditionnels, des connaissances des peuples autochtones, et des systèmes de savoirs locaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Paris, de la Décision de Paris et du Préambule, le FIPACC émet quatre propositions :

- Les parties doivent s'assurer de la participation pleine et effective des peuples autochtones dans leurs CPDN, incluant des indicateurs qui reconnaissent et protègent nos droits collectifs à la terre, aux territoires et aux ressources naturelles, à l'autonomie, à l'autoreprésentation, à la pratique du droit coutumier, à la non-discrimination et à la propriété coutumière de la terre.
- Afin de pleinement profiter des bénéfices des savoirs traditionnels des peuples autochtones, un soutien devrait être apporté à toute l'économie du climat ainsi qu'aux modalités du Fond vert pour le climat, aux projets d'atténuation et d'adaptation proposés et réalisés par les peuples autochtones. Le FVC devrait adopter une politique en faveur des peuples autochtones.
- La création et la reconnaissance d'un groupe d'experts des peuples autochtones jouant un rôle de conseil sur les questions liées aux savoirs traditionnels et aux droits des peuples autochtones. Nous suggérons également qu'un atelier technique portant sur ces savoirs soit organisé durant une session préalable à la COP23.
- Nous demandons au secrétariat de la CCNUCC d'établir un mécanisme des peuples autochtones afin d'assister le secrétariat dans la mise en place de la plateforme des peuples autochtones pour l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques en matière d'atténuation et d'adaptation, de manière holistique et intégrée.

En vue de l'élaboration des futures orientations du MDD, les États parties devraient tirer les leçons des expériences négatives passées et actuelles des précédents mécanismes tels que le MDP.